

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### *Administration centrale Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### **Arrêté du 30 octobre 2012 portant nomination des membres du comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

NOR : ETSC1233822A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage,

Vu le décret n° 2012-774 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Vu l'arrêté du 5 mars 1996 portant création du comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment son article 3,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :

Au titre du *c* de l'article 3 de l'arrêté du 5 mars 1996 portant création d'un comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :

M. Balmary (Dominique), conseiller d'État honoraire.

M. Mignot (Gabriel), président de chambre honoraire à la Cour des comptes.

M. Tredez (Michel), conseiller honoraire à la chambre sociale de la Cour de cassation.

Au titre du *d* de l'article 3 du même arrêté :

Mme Bressol (Élyane), représentant la Confédération générale du travail.

M. Quentin (Jean-Claude), représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

Mme Kuhnunch (Annie), représentant la Confédération française démocratique du travail.

M. Dutoit (Bernard), représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

M. Vivier (Bernard), représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens.

Mme Martin (Catherine), représentant le Mouvement des entreprises de France.

M. Jossieran (Henri), représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Thouron (Philippe), représentant l'Union professionnelle artisanale.

Au titre du *e* de l'article 3 du même arrêté :

Mme Bosman (Françoise), conservatrice générale honoraire du patrimoine.

M. Carcenac (Yves), inspecteur général honoraire des affaires sociales.

M. Courdouan (Jean), directeur honoraire du travail.

M. Grandjeat (Pierre), président honoraire de chambre à la Cour des comptes.

M. Lejeune (Daniel), inspecteur général des affaires sociales.

M. Lucas (Michel), inspecteur général honoraire des affaires sociales.

M. Métais (Guy), inspecteur général honoraire des postes et des télécommunications.

M. Thuillier (Guy), conseiller maître honoraire à la Cour des comptes.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 30 octobre 2012.

*Le ministre du travail, de l'emploi,  
de la formation professionnelle  
et du dialogue social,*  
MICHEL SAPIN

*Le ministre délégué  
auprès du ministre du travail, de l'emploi,  
de la formation professionnelle  
et du dialogue social,  
chargé de la formation professionnelle  
et de l'apprentissage,*  
THIERRY REPENTIN